

Procès-verbal de notre Assemblée Générale du 27 avril 2022 CIS, route des Daillettes 1, 1700 Fribourg

Présent-e-s : Antoinette Romanens, Blaise Curtenaz, Serge Lachat, Pauline Rondags, Magali Cattin (Comité FHAF)

Arielle De Sadeleer (Association C'est un Signe), Stéphane Renz (Fondation l'Estampille), Noémie Lutz et Maria Léonor Ferreira (AFAAP), Frédérique Tütsch (Fondation IPT), Marie-Lise Equey-Binz (Autisme Fribourg), Tobias Wegmann (Loisirs pour Tous), Nicole Tille (Promembro)

Excusé-e-s : Stéphanie Fianza, Daniel Savary (Comité FHAF)

Christel Giuliani (Association St-Camille), Damien Dandelot (Fondation Clos Fleuri), Emmanuelle Barboni (Association Le Radeau), Christian Roulin (Fédération Suisse des Aveugles et malvoyants), Chloé Péclard (Forom Ecoute), Sport Handicap Fribourg, Jean-François Massy (Centre de formation continue Fribourg)

Invitée : Maryse Aebischer

Ordre du jour :

1. Mot de bienvenue
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2021, à consulter sur notre site www.fhaf.ch
4. Admissions et démissions des membres de l'association
5. Admissions et démissions des membres du comité
6. Rapport annuel 2021
7. Comptes 2021
8. Approbation des comptes 2021, avec décharge au Comité et remerciements
9. Programme 2022-23

Avec cette question : l'Assemblée Générale est-elle d'accord de donner mandat au comité d'analyser la possibilité de proposer une structure à l'Etat de Fribourg relative à l'application de la CDPH dans notre canton ?

10. Budget 2022

11. Divers

Mot de bienvenue

La présidente ouvre l'Assemblée générale, nomme chaque personne qu'elle remercie de leur présence et mentionne celles qui se sont excusées.

Elle annonce l'invité Cyril Mizrahi et explique que le déroulé de l'AG se fera en fonction de son arrivée, sachant qu'il n'a qu'une heure à nous accorder.

Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 avril 2021

Le procès-verbal est approuvé, sauf une abstention.

Admissions et démissions des membres de l'association

Le comité déplore la démission de l'Association Fribourgeoise des Malentendants (AFM).

Le FHaF compte alors 44 membres cotisants, dont 2 individuels.

Admissions et démissions des membres du comité

Il n'y a aucune démission au sein du comité.

Ce dernier propose l'admission de Mme Maryse Aebischer. Magali Cattin la présente en quelques mots puis lui donne la parole.

Les membres présents acceptent à l'unanimité l'entrée de Mme Aebischer au comité du FHaF, qui se compose comme suit :

Stéphanie Fidanza - ASRIMM

Daniel Savary - Barrières Architecturales

Blaise Curtenaz - Fara

Serge Lachat – Procap

Maryse Aebischer

Pauline Rondags - Secrétaire

Antoinette Romanens - Vice-présidente

Magali Cattin - Présidente

Rapport annuel 2021

Blaise Curtenaz fait une présentation de l'évènement pour la journée du 3 décembre 2021. Le FHaF avait l'idée de gagner en visibilité au travers d'un thème actuel. Nous avons décidé de parler de l'engagement politique des personnes en situation de handicap. En résulte notre participation à l'émission « La cafète » de Radio Fribourg avec trois invitées, Antoinette Romanens, Stéphanie Fidanza et Fabienne Müller. Nous mettrons prochainement les fichiers audios sur le site Internet du FHaF.

Antoinette Romanens nous parle de la Commission de politique sociale. Elle ne s'est réunie qu'une seule fois en 2021, pour cause de Covid, mais elle a permis de faire naître l'idée des cours FALC. Le FHaF a alors mis en place deux éditions de formation en FALC proposées à ses membres en 2021. Une troisième édition est en cours.

Ces cours ont été très appréciés des participants et semblent rencontrer un besoin. Le FHaF les a organisés notamment pour les associations membres qui n'ont pas d'autres relais. Antoinette Romanens s'interrompt à l'arrivée de notre invité.

- M. Cyril Mizrahi est venu à la demande du comité nous présenter la situation actuelle sur l'application de la CDPH, afin de nous aiguiller sur la question : « l'Assemblée Générale est-elle d'accord de donner mandat au comité d'analyser la possibilité de proposer une structure à l'Etat de Fribourg relative à l'application de la CDPH dans notre canton ? »

La présidente présente M. Cyril Mizrahi, avocat à Inclusion Handicap, vice-président de la FéGAPH et aussi concerné par le handicap.

Serge Lachat introduit le sujet en effectuant un résumé de l'évolution de l'application de la CDPH dans le canton de Fribourg.

Il fait une petite présentation de la CDPH : il s'agit d'une Convention qui contient des droits justiciables. C'est une « feuille de route » qui est un outil politique pour défendre les intérêts des personnes en situation de handicap. La CDPH contient des dispositions générales et thématiques des droits. Elle est appliquée par le Comité de l'ONU pour les droits des personnes en situation de handicap. Ce Comité examine les différents pays qui ont ratifié cette Convention, et dernièrement la Suisse. Le Comité détient aussi un rôle de tribunal pour des plaintes individuelles, protocole que la Suisse n'a pas ratifié.

Cyril Mizrahi effectue ensuite une description de dispositions importantes de la CDPH, et explique comment les cantons peuvent les intégrer. Le Comité de l'ONU a en effet fait des recommandations pour lesquelles les cantons ont une marge de manœuvre.

- **L'interdiction de discrimination, art.5.** Cet article a une portée plus large que celle de la législation suisse. Elle s'applique envers l'état mais aussi envers les prestataires privés (par exemple pour faire des aménagements adaptés).

Dans les cantons, il y a plusieurs sortes de législations qui reprennent cette interdiction. Un bon exemple est la loi de Bâle-Ville. Elle précise les obligations, communiquer de façon simplifiée par exemple.

La loi fribourgeoise quant à elle a une définition sur la notion de handicap qui n'est pas tout à fait adaptée à celle de la CDPH.

- **L'accessibilité, art.9.** La législation sur l'accessibilité aux constructions est positivement réglée à Fribourg.

- **La capacité juridique, art.12.** En Suisse, les curateurs prennent les décisions. Le Comité de l'ONU demande que les décisions soient prises de manière assistée. Une marge de manœuvre possible serait d'y sensibiliser les curateurs.

- **Autodétermination, liberté de choix du mode de vie, art.19.** Par rapport à la vie en institution, il faut favoriser les aides de l'Etat pour les personnes et moins pour les institutions.

Il faut aussi renforcer les aides aux proches et les modes d'habitat autonomes et plus en ambulatoire, moins en résidentiel. Les cantons pourraient aussi instaurer le contrôle indépendant des institutions.

- **Droit à l'éducation inclusive, art. 24.** Les cantons sont en première ligne pour cette thématique. Fribourg a une politique plutôt restrictive en matière d'aménagements scolaires. De plus, il s'agit d'intégrer les élèves en situation de handicap, via des aides individuelles, plutôt que de les séparer.

- **Travail, art. 27.** Le système suisse plutôt séparatif a été critiqué par le Comité de l'ONU. Dans ce domaine, un canton peut prévoir des obligations dans le secteur public (quotas) et un système d'incitation dans le secteur privé.

- **Disposition sur la garantie des droits politiques.** Il y a eu des tentatives échouées dans le canton de Fribourg. À Genève, les privations de droit politique ont été supprimées. Les cantons doivent favoriser le vote électronique et l'accessibilité au matériel de vote (utilisation du langage FALC).

Selon M. Mizrahi, les Forums handicaps ont donc un rôle à jouer pour faire avancer l'application de la CDPH dans les cantons.

Quels financements y a-t-il pour la mise en œuvre de ces législations (par exemple dans le canton de Bâle) ? Il faut effectivement prévoir des budgets pour les interventions de l'Etat. Il y a aussi d'autres moyens d'action (ex. : travail médiatique, sensibilisation) en dehors de la législation.

Blaise Curtenaz demande si par rapport à la question « l'Assemblée Générale est-elle d'accord de donner mandat au comité d'analyser la possibilité de proposer une structure à l'Etat de Fribourg relative à l'application de la CDPH dans notre canton ? », il serait nécessaire de premièrement réformer la loi cantonale ou de développer un plan d'action dans le contexte légal actuel en lien avec le canton ?

Selon Cyril Mizrahi, il y a quand même un intérêt et un besoin de réformer au niveau législatif. La loi pourrait être renforcée.

Les membres remercient M. Mizrahi pour sa disponibilité et sa présentation.

Antoinette reprend son intervention et relève un problème de participation aux cours FALC. Bien que destinés en priorité aux associations du FHaF, trop peu de personnes y participent. Elle encourage les membres des associations à prendre part à ces cours et à communiquer leurs existences autour d'eux. Ils sont en effet très utiles pour simplifier la communication. La prochaine formation aura lieu fin janvier 2023.

La présidente remercie Arielle De Sadeleer pour sa proposition de financement faite l'année dernière au nom de l'association C'est un Signe, mais la Loterie Romande nous a permis de couvrir la totalité des frais de nos cours.

Serge Lachat, qui a participé à un cours FALC, fait remarquer que ce langage est encore méconnu mais très utile pour repenser sa façon de communiquer.

Marie-Lisa Equey-Binz demande si les cours sont aussi accessibles aux personnes de l'extérieur (personnel des hôpitaux, soignants à domicile). Les cours FALC du FHaF sont en priorité pour ses membres, mais il faut en parler et sensibiliser autour de ce langage, car il existe d'autres possibilités de suivre cette formation.

Comptes 2021

(CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Cotisations	2 250,00	2 300,00
Dons	0,00	0,00
Intérêts compte bancaire	0,00	0,00
Cotisations et dons	2 250,00	2 300,00
Contributions des participants de cours FALC	5 200,00	
Soutien LoRo cours FALC	5 000,00	0,00
Recettes cours FALC	10 200,00	0,00
TOTAL PRODUITS	12 450,00	2 300,00
Mandat externe secrétariat, comptabilité	520,00	720,00
Mandat informatique	100,00	100,00
Mandat traduction (site et flyers)	0,00	214,80
Total mandats externes	620,00	1 034,80
Prestation cours FALC	8 345,00	
Location des salles pour cours FALC	367,70	
Publicité / Gestion administrative cours FALC	200,00	0,00
Charges cours FALC	8 912,70	0,00
Charges accessoires / repas / cadeaux	181,50	170,50
Hébergement web	188,25	188,25
Imprimés publicitaires et matériel	0,00	248,00
Frais de déplacements	0,00	0,00
Total autres charges d'exploitation	369,75	606,75
Frais de banque	38,25	28,05
Total frais de banque	38,25	28,05
TOTAL CHARGES	9 940,70	1 669,60

Magali Cattin présente les comptes 2021.

Les fonds « cours FALC » et « projet capsules » ont été reçus en 2021 mais seront utilisés en 2022.

Bilan 2021

(CHF)	31.12.2021	31.12.2020
Compte BCF	16 279,30	5 350,65
Liquidités	16 279,30	5 350,65
Débiteurs	50,00	0,00
Realisable à court terme	50,00	0,00
Actifs transitoires	0,00	0,00
Actif circulant	16 329,30	5 350,65
Total actifs	16 329,30	5 350,65
Créanciers	564,65	795,30
Passifs transitoires	0,00	0,00
Fonds externes	564,65	795,30
Fonds cours de langue FALC (soutien LoRo)	3 700,00	0,00
Fonds projet inclusion en politique (soutien Etat FR)	5 000,00	0,00
Capital	4 555,35	3 924,95
Bénéfice (-perte) au bilan	2 509,30	630,40
Fonds propres	15 764,65	4 555,35
Total passifs	16 329,30	5 350,65

Approbation des comptes 2021, avec décharge au Comité et remerciements

La présidente remercie chaleureusement les vérificateurs MM Yvan Cougil et Stéphane Renz.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. La présidente remercie le CIS pour leur belle collaboration.

La cotisation 2023 reste à 50.-, les membres pouvant y ajouter un supplément de soutien à bien plaisir. Cela est accepté à l'unanimité

Programme 2022-2023

- Capsules vidéo 3 décembre : Mme Pauline Rondags présente le projet du FHaF pour la journée du 3 décembre 2022. Il s'agit de réaliser des capsules vidéo sur l'intégration en politique des personnes vivant avec un handicap. Le format serait des interviews/ témoignages des personnes concernées. Le FHaF a pour cela CHF 5000.- de fonds alloués par l'Etat.

Présentation de Mme Nicole Tille, qui pourra être une interlocutrice pour ce projet. Elle est impliquée en politique à l'exécutif de Châtel-St-Denis, et en situation de handicap.

Mme Arielle De Sadeleer suggère de s'intéresser aux personnes sourdes, en les impliquant aussi, via des sous-titres ou de l'interprétariat. Elle pourra nous aider pour cela. Elle demande quelle forme aura la diffusion de ces capsules : nous allons proposer aux membres de mettre les vidéos sur leurs sites Web, mais aussi par le biais de médias.

- Suivi des objectifs :

La recherche de moyens financiers pour une coordination est toujours en cours.

En ce qui concerne les cours FALC, une prochaine édition est prévue en 2023.

- Question : « L'Assemblée Générale est-elle d'accord de donner mandat au comité d'analyser la possibilité de proposer une structure à l'Etat de Fribourg relative à l'application de la CDPH dans notre canton ? »

Mme Nicole Tille nous informe que le poste de « Préposé à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap » a été créé dans le canton de Neuchâtel. Il faudrait d'abord une loi cantonale actualisée par rapport à la CDPH pour ensuite avoir un poste pour sa mise en œuvre.

Blaise Curtenaz soulève qu'il faudrait que nous propositions quelque chose à l'Etat, afin d'aller dans le sens de la collaboration et d'arriver avec des propositions plutôt que d'attendre ce que l'Etat peut apporter.

Marie-Lise Equey-Binz exprime qu'il est bien d'avoir un socle de ce que l'on veut, de préconstruire « un grand rêve ». Elle mentionne que cela a été fait chez Autisme Fribourg.

Antoinette Romanens soulève un autre défi : obtenir la parole des personnes concernées. C'est ce que le FHaF cherche et il aimerait travailler avec les personnes concernées, dans l'esprit de la CDPH. Il faut alors que les associations et leurs membres se mobilisent et s'impliquent dans cette réflexion.

La présidente confirme qu'il faudrait une plus grande symbiose.

Serge Lachat soulève que pour cela, la CDPH devrait aussi être plus connue. Elle a par ailleurs été transposée en langage FALC.

Maryse Aebischer demande le feu vert afin de pouvoir examiner les différentes possibilités de mandats, voir ce qui est réalisable.

Nicole Tille propose de faire une consultation auprès des 44 membres du FHaF, ce qui serait plus représentatif des personnes présentes.

La présidente soulève que tout le monde était invité à l'AG, mais qu'il n'y a pas beaucoup d'interaction avec les membres, même si nous les relançons.

Antoinette relève qu'il serait peut-être bien d'avoir une consultation, si nous réexpliquons bien les enjeux aux membres.

La présidente propose de réaliser un questionnaire afin d'avoir des réponses de tous les membres.

Arielle De Sadeleer propose aux membres présents de voter la question sur le plan plus général.

Les membres s'accordent sur le fait qu'il faut effectivement commencer par là et qu'il faudra mettre des consultations en place par la suite.

La présidente pose la question aux membres présents : « l'Assemblée Générale est-elle d'accord de donner mandat au comité d'analyser la possibilité de proposer une structure à l'Etat de Fribourg relative à l'application de la CDPH dans notre canton ? »

L'Assemblée Générale répond « oui » à l'unanimité.

- Suggestion des membres pour le programme 2022-2023 : pas de proposition.

Budget 2022

(CHF)	31.12.2021	Budget 2021	Budget 2022
Cotisations	2 250,00	2 250,00	2 200,00
Dons	0,00	0,00	0,00
Intérêts compte bancaire	0,00	0,00	0,00
Cotisation et dons	2 250,00	2 250,00	2 200,00
Recettes cours FALC	10 200,00	0,00	5 000,00
Recettes projet inclusion en politique	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	12 450,00	2 250,00	7 200,00
Mandat externe secrétariat, comptabilité	520,00	720,00	720,00
Mandat informatique	100,00	100,00	100,00
Mandat traduction (site et flyers)	0,00	100,00	0,00
Total mandats externes	620,00	920,00	820,00
Charges cours FALC	8 912,70	0,00	4 500,00
Charges projet inclusion en politique	0,00	0,00	0,00
Charges accessoires / repas / cadeaux	181,50	300,00	300,00
Hébergement web	188,25	188,25	188,25
Imprimés publicitaires et matériel	0,00	500,00	200,00
Frais de déplacements	0,00	0,00	0,00
Activités	0,00	200,00	200,00
Total autres charges d'exploitation	369,75	1 188,25	888,25
Frais de banque	38,25	0,00	40,00
Total frais de banque	38,25	0,00	40,00
TOTAL CHARGES	9 940,70	2 108,25	6 248,25
Perte (-) / Bénéfice de l'exercice	2 509,30	141,75	951,75

La présidente présente le budget qui est approuvé à l'unanimité.

Divers

Il n'y a pas de divers.

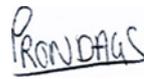
Présentation du CIS par sa directrice, Mme Elisabeth Mauron-Hemmer

La présidente remercie le personnel du CIS pour leur accueil et la préparation de l'apéritif. Elle introduit sa directrice, Mme Elisabeth Mauron-Hemmer. Cette dernière présente les secteurs d'activité du CIS, sa vision, ses valeurs et ses prestations.

Les membres remercient Mme Mauron-Hemmer pour sa présentation.

La présidente du FHAF clôt la séance officielle et invite les membres à l'agape.

Fribourg, le 28 avril 2022



Pauline Rondags